Municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska

Copie de résolution de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 novembre 2025 à 20h à la salle multifonctionnelle, située au 130, route de l'Église à Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, mairesse
Monsieur Michel Bélanger, Siège #1
Monsieur Pierre-Yves l'Hérault Siège #2
Madame Catherine Gagnon, Siège #3
Monsieur Claude Ouellet, Siège #4
Monsieur Renaud Ouellet, Siège #6

Est absent : Madame Manon Guérette, Siège #5

Formant quorum sous la présidence de madame Nancy St-Pierre, mairesse. Monsieur René Dufour, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

RÉSOLUTION NO 20-11 -2025 – Résolution de félicitation – Nancy Dubé, préfete élue de la MRC de Kamouraska

Félicitations à Madame Nancy Dubé pour son élection à la préfecture de la MRC de Kamouraska

ATTENDU QUE les élections municipales de 2025 ont conduit à l'élection de Madame **Nancy Dubé** au poste de préfète de la **MRC de Kamouraska** ;

ATTENDU QUE par cette élection, Madame Nancy Dubé devient la **première femme** à exercer la fonction de préfète dans l'histoire de la MRC de Kamouraska, marquant ainsi un jalon important pour la représentation féminine dans notre région ;

ATTENDU QUE son parcours professionnel, son engagement envers le développement durable, le rayonnement et la prospérité du Kamouraska ainsi que sa vision stratégique témoignent de sa capacité à exercer avec excellence le rôle de préfète ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska reconnaît l'importance de la collaboration entre la MRC et les municipalités locales pour la réalisation de projets structurants et bénéfiques à l'ensemble de la communauté ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adresse à **Madame Nancy Dubé** ses **plus sincères félicitations** pour son élection à la préfecture de la MRC de Kamouraska ;

QUE le conseil lui souhaite un mandat empreint de succès, de leadership éclairé et d'initiatives porteuses pour toutes les municipalités du territoire ;

ET QUE le présent hommage soit dûment transmis à Madame Dubé et consigné au procès-verbal de la séance.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce 13e jour de novembre 2025

Nancy St-Pierre

_____
Nancy St-Pierre, mairesse